Ville de Lausanne

Communiqué

Votations du 25 novembre

La Municipalité de Lausanne appelle au rejet de l'initiative pour l'autodétermination

L'initiative dite « pour l'autodétermination » constitue un danger majeur pour la Suisse : elle affaiblit la protection des droits humains dans notre pays ; elle affaiblit la sécurité du droit en matière de respect des accords internationaux que la Suisse a signés ; elle porte atteinte à notre industrie exportatrice ; enfin, elle remet en cause les accords bilatéraux avec l'Europe, pourtant démocratiquement adoptés et qui constituent une source de prospérité importante pour la Suisse et notre région. Pour ces motifs, la Municipalité de Lausanne, unanime, appelle les citoyennes et citoyens à rejeter ce texte en votant clairement NON à l'initiative dite « pour l'autodétermination » le 25 novembre prochain.

Les citoyennes et citoyens sont appelés à se prononcer, le 25 novembre prochain, sur l'initiative dite « pour l'autodétermination ». Ce titre obscur – et largement trompeur – recouvre un projet visant à donner systématiquement la primauté au droit suisse sur les accords internationaux que la Suisse a signés. Ce texte est, malgré son flou et sa dimension partiellement inapplicable, dangereux car :

- Sous couvert de dispositions techniques, il affaiblit la protection des droits humains en Suisse. La Suisse pourrait se voir contrainte, en cas d'acceptation de l'initiative, de dénoncer la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui garantit les droits humains de chacun, mais aussi des voies juridiques permettant de les faire respecter. L'affaiblissement de ces garanties n'est pas justifiable.
- L'initiative affaiblit la sécurité du droit, notamment sur le plan international car les partenaires de la Suisse n'auraient plus de garanties que la Suisse est réellement disposée à respecter les accords qu'elle a elle-même signés. Il en résulterait un affaiblissement de la position du pays sur le plan international.
- Sur le plan économique, l'affaiblissement de la Suisse constituerait aussi un risque notable. C'est particulièrement important dans un pays dont l'industrie d'exportation joue un rôle économique majeur et qui s'appuie notamment sur des accords internationaux lui garantissant l'accès aux marchés étrangers.
- Enfin, nos relations avec l'Europe s'en trouveraient affectées. Sans le dire clairement, l'initiative remet en question les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Europe, qui ont contribué à la bonne santé de l'économie suisse depuis de nombreuses années. La remise en question masquée des accords bilatéraux, que la Suisse a pourtant démocratiquement acceptés, constitue une attaque grave contre la prospérité de notre pays. Les risques pour l'emploi et pour l'attractivité économique de la Suisse seraient alors majeurs.

Compte tenu de ces éléments, tant pour des raisons de principe que pour la sauvegarde de nos intérêts économiques, à plus forte raison dans une région – le bassin lémanique – dépendant très largement des relations avec l'étranger, la Municipalité de Lausanne a considéré que cette initiative était inacceptable. **Elle la rejette fermement et appelle unanimement les citoyennes et citoyens lausannois à voter massivement NON à l'initiative dite « pour l'autodétermination ».**

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :
- Grégoire Junod, Syndic, 021 315 22 01

Lausanne, le 12 novembre 2018

Bureau de la communication
Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch